

COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DU 17 NOVEMBRE 2009 A L'ECOLE DES MINES DE PARIS**LES DROITS D'EMISSION CO₂ : LA SOPHISTICATION FINANCIERE PEUT-ELLE SE METTRE AU SERVICE DE LA PLANETE ?**

A quelques jours du démarrage de la conférence de Copenhague, les clubs Mines Energie et Mines Environnement et Développement Durable ont organisé une conférence pour expliquer et faire le point sur les systèmes de marchés d'émission mis en place par le protocole de Kyoto. Parfois présentés comme une façon commode pour les industriels « pollueurs » de se dédouaner à bon compte de leurs obligations en matière d'émission de gaz à effet de serre, ces mécanismes ont pourtant permis de créer un véritable marché du carbone, de donner un coût aux émissions de gaz à effet de serre et permettent d'ores et déjà à des associations écologiques, à des entreprises soucieuses de leur empreinte carbone et même à des Etats d'encourager de très nombreux projets de développement propres. Deux spécialistes de ces marchés ont répondu à l'invitation de nos clubs pour en débattre le 17 Novembre à l'Ecole des Mines de Paris avec un public nombreux et passionné.

Intervenants :

Mme Anaïs DELBOSC, Chef de projet, Mission Climat de la Caisse des Dépôts

M. Philippe ROSIER, Président de Rhodia Energy Services et de Orbéo

Absent et excusé : M. Emmanuel GUÉRIN, Coordinateur du programme Climat à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri)

Intervention d'Anaïs DELBOSC, Chef de projet à la Mission Climat de la Caisse des Dépôts

Mme Delbosc rappelle les trois principaux outils économiques qui permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre :

- les normes
- les taxes (outil prix)
- les marchés de droits d'émission (outil volume).

L'inconvénient de la première solution est l'absence d'incitation à faire mieux que la norme, contrairement au cas d'une taxe ou d'un marché. Par ailleurs, le marché a l'avantage, par rapport à une taxe, de permettre de limiter le volume total d'émissions de manière certaine.

Les marchés de permis d'émission, aussi appelés marchés « cap & trade » fonctionnent selon le principe suivant: un acteur qui a émis moins que ses quotas reçus peut vendre ses quotas excédentaires à un autre acteur qui les utilise pour couvrir ses propres émissions.

Le premier marché de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), en termes de volume d'échanges, est aujourd'hui le marché européen EU-ETS, qui limite les émissions de CO₂ (les autres GES sont exclus) des installations de 5 secteurs industriels. En seconde position vient le marché créé dans le cadre du protocole de Kyoto. Dans le cas de ce marché, les quotas sont alloués au niveau des Etats développés (38 pays engagés à -5% en moyenne entre 1990 et 2012), portent sur 6 gaz à effet de serre et s'appuient sur des mécanismes de projet.

Outre ces deux marchés principaux, la finance carbone recouvre également des marchés régionaux (comme le marché australien, le Chicago Climate Exchange et le RGGI des Etats de l'est des USA) ainsi que les marchés volontaires (CCX aux USA, JETS au Japon).

Le marché inter-Etats du protocole de Kyoto et les mécanismes de projet

La comparaison entre quotas alloués et émissions réelles estimées des pays engagés par le protocole de Kyoto montre que certains Etats (Russie et Ukraine) sont largement excédentaires en quotas. Cela est dû au fait que ces quotas ont été attribués sur la base des émissions de 1990, c'est-à-dire avant la restructuration des économies de ces Etats qui a fait baisser leurs émissions. De même l'UE-25, qui intègre les pays de l'Est, est excédentaire en quotas alors que l'UE-15 est déficitaire.

Les pays déficitaires en quotas ont deux solutions :

- Acheter les quotas manquants à un pays excédentaire
- Acheter des crédits générés par un mécanisme de projet (MDP ou MOC).

Ces mécanismes de projet, définis par le protocole de Kyoto, permettent à des entreprises, des acteurs publics ou des ONG issues des 38 pays engagés (pays annexe 1) de réaliser des projets de réduction d'émissions en-dehors de leur territoire. Les émissions évitées sont valorisées sous forme de crédits.

Le MDP (Mécanisme de Développement Propre), mis en place dès le début des années 2000, génèrera probablement moins de réductions d'émissions qu'attendu : 1400 Mt CO₂eq d'émissions évitées cumulées d'ici fin 2012, contre 3500 Mt CO₂eq attendues initialement.

La MOC (Mise en Œuvre Conjointe) n'a pu être utilisée qu'à partir de 2006, au moment de la ratification du protocole de Kyoto : seulement 80 Mt CO₂eq sont attendues d'ici 2012.

Le marché sectoriel européen EU-ETS

Le rôle du marché EU-ETS consiste à assurer le transfert entre installations longues (excédentaires en quotas) et installations courtes (déficitaires en quotas). Le volume de transactions financières (4000 Mt CO₂) correspond environ au double des allocations, donc des émissions réelles.

Une pénalité très dissuasive est appliquée en cas d'incapacité à respecter le volume de quotas alloués ou de présenter suffisamment de droits préalablement achetés sur le marché, actuellement au cours d'environ 13-14€ la tonne. Cette pénalité est de 100€ par tonne de quota manquant, auxquels s'ajoute l'achat du quota correspondant.

Les réductions d'émissions imposées par ce marché sont de 10% entre 2005-2007 et 2008-2012, et 21% entre 2005-2020. En cas d'accord international lors de la 15^e Conférence des Parties à Copenhague, l'Union Européenne pourrait décider d'aller au-delà des 21%, et donner plus de flexibilité en acceptant plus de crédits MDP/MOC (la fongibilité de ces crédits avec les quotas européens est aujourd'hui limitée).

Intervention de Philippe Rosier, Président de Rhodia Energy Services et de Orbeo

La parole passe à Philippe Rosier, qui décrit comment Rhodia s'est engagé dans la voie du développement durable depuis 1993.

Le principal gaz à effet de serre concerné dans les activités de Rhodia est l'oxyde nitreux (N₂O), sous-produit de la chaîne nylon, qui a un pouvoir de réchauffement global égal à 310 fois celui du CO₂. L'usine de Chalampé (Haut-Rhin) est choisie pour un premier projet de réduction des émissions de N₂O dans un cadre volontaire. Malgré un démarrage difficile qui a pris 3 ans, le projet aboutit en 1998 et permet d'éviter le rejet de 20 Mt CO₂eq/an, soit environ le double des émissions d'une ville comme Pékin. Les émissions évitées par ce projet, antérieur à la création du marché européen et à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, ne sont pas monétisées.

Orbeo : une filiale dédiée aux marchés carbone

En 2005, l'année de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, deux projets MDP déposés par Rhodia sont enregistrés. En 2006, Rhodia et Société Générale créent, par le biais d'une joint-venture à 50/50 nommée Orbeo, une structure originale intégrée sur toute la chaîne carbone grâce à la combinaison de leurs expertises industrielle et financière. Le modèle d'Orbeo a été de plus en plus copié par la suite, l'exemple le plus récent étant le rachat d'EcoSecurities par JP Morgan.

Orbeo monétise aujourd'hui les 14 Mt CO₂eq/an de crédits générés par les 3 projets MDP de Rhodia (deux au Brésil, un en Corée du Sud). Orbeo identifie également des projets de réduction d'émissions et les accompagne de l'enregistrement à la vente des crédits.

L'actualité récente d'Orbeo a été marquée par l'achat du développeur de projets OneCarbon, ainsi que par le lancement de deux projets africains : reforestation en RDC, biogaz au Cameroun.

Depuis la genèse de sa politique de développement durable, Rhodia a réduit ses émissions de 80%, réalisant ainsi le fameux facteur 4.

La vision d'Orbeo sur l'avenir des marchés carbone

Orbeo croit à un système de marchés régionaux interconnectés par un système de crédits mondiaux type MDP, sur le modèle des marchés du gaz actuels. Les volumes d'échange sur les marchés CO₂, qui ne représentent aujourd'hui sur une année que l'équivalent de 3 jours d'échange sur les marchés du pétrole, sont en très forte croissance et devraient rejoindre ceux-ci d'ici 2050.

Les mécanismes de projet, critiqués notamment en raison des longs délais de validation, pourraient être remplacés ou complétés par une approche sectorielle. Cependant, il est très difficile dans ce cas de mesurer les réductions d'émission : un plafond d'émission par type d'usine, déterminé à partir d'un benchmark de l'existant, paraît plus réaliste.

La 15^e Conférence des Parties à Copenhague, très attendue, n'est pas le seul vecteur d'évolution des marchés et des engagements internationaux. En effet, indépendamment des résultats de cette conférence, plusieurs marchés régionaux devraient voir le jour : Etats-Unis / Canada, Australie / Nouvelle-Zélande, Japon, Corée. Ces marchés pourraient constituer la force motrice vers un accord international.

Le débat avec la salle suit cet exposé, Ivan Grenetier et Jérôme Clave remercient les conférenciers pour la qualité de leurs interventions.